

## CONDITIONS DE VENTE

1. **PRIX** : L'indication des prix à l'acheteur par Hancor, Inc. (le « Vendeur ») pour ses produits est valide 30 jours, après quoi les prix pourront être changés ou retirés. Le Vendeur se réserve le droit de modifier sa politique de prix en cas de changement des quantités supérieur à 10 %. Les produits seront expédiés dans les 30 jours qui suivent la date de l'accusé de réception du bon de commande de l'acheteur.
2. **APPROBATION DE CRÉDIT** : Les ventes et les envois sont soumis à une approbation de crédit par le Vendeur.
3. **TAXES** : Les taxes de vente et celles sur la livraison, l'entreposage, le traitement, l'utilisation ou la consommation des produits couverts aux présentes devront être payées par l'acheteur.
4. **MODIFICATIONS ADMISSIBLES** : Les modifications des produits (composants, dimensions, quantité et autres attributs similaires) sont autorisées et ne peuvent donc être une raison pour l'acheteur de les refuser, dans la mesure où ces modifications sont conformes aux normes ASTM ou AASHTO de caractéristiques des produits, en vigueur au moment de leur fabrication.
5. **EXAMEN ET PRODUITS REFUSÉS** : Si l'acheteur refuse des marchandises à la livraison (dimensions, type ou quantité incorrects ; endommagement pendant l'expédition constaté par un examen visuel), il devra présenter une réclamation au Vendeur ou à son représentant dans les 15 jours qui suivent la date de réception de ces marchandises non conformes ou endommagées. Passé ce délai de 15 jours, le Vendeur conclura que l'acheteur accepte sans réserve les marchandises livrées et qu'il renonce à son droit de faire une réclamation pour des marchandises non conformes (dimensions, type, quantité) ou endommagées. Le remboursement réclamé pour des produits livrés ou non, ou à cause d'une négligence, d'une erreur ou d'un autre acte dommageable, ne pourra jamais être supérieur au prix d'achat des produits visés par la réclamation.
6. **DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE** :
  - a) **Garantie limitée**. Sous réserve des limitations et exclusions stipulées ci-dessous, les produits à être livrés sont garantis par le Vendeur contre tout vice de matières et de fabrication, en utilisation et service normaux. La présente garantie est réservée à l'acheteur ; elle ne désigne aucun autre bénéficiaire.
  - b) **Limitations et exclusions de la garantie**.
    - (i) Pour que la garantie soit valide, l'installation des produits doit remplir les conditions exigées au site par : les codes locaux, provinciaux et fédéraux ; la fiche technique des produits ; les normes et directives en vigueur de l'industrie ; les recommandations d'installation du fabricant ; toutes autres lois applicables. Exclusions spécifiques, non couvertes par la garantie : les dommages aux produits causés par une usure normale, les modifications et réparations qui ne sont pas faites par le Vendeur, les accidents, le mésusage, une utilisation abusive, le manque d'entretien ou tout autre préjudice non causé par le Vendeur.
    - (ii) Les frais de transport et les coûts d'installation ne sont pas la responsabilité du Vendeur et ne sont donc pas couverts.
    - (iii) Exception faite des précisions ci-dessus, aucune autre garantie formelle n'est donnée par le Vendeur. En outre, aucune affirmation par écrit ou par acte du Vendeur, de ses représentants ou agents ne saurait être interprétée comme une garantie, ni comme une modification, une variation ou un complément de la présente garantie formelle.
    - (iv) LE VENDEUR NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES AFFECTANT L'ACHETEUR OU UN TIERS, notamment la perte de production et de profits, de main-d'œuvre et de matériaux, de frais généraux, et autre perte ou dépenses subies par l'acheteur ou un tiers.
    - (v) DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'AUTORISE, LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE. ELLE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES RELATIVES AUX PRODUITS (FORMELLES, TACITES OU STATUTAIRES), Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN EMPLOI PARTICULIER.
    - c) **Réclamations ; dédommagements**. Une réclamation au titre de la garantie portant sur le défaut d'un produit doit être présentée par écrit au Vendeur à son siège social (4640 Trueman Boulevard, Hilliard, Ohio 43026 USA) dans les soixante (60) jours après que l'acheteur a constaté ce défaut. Passé ce délai de soixante (60) jours, la réclamation n'aura plus force exécutoire. Le Vendeur consent à remplacer les produits qu'il a établi être défectueux et qui sont couverts par cette garantie. La livraison de produits de rechange sera le seul dédommagement de l'acheteur lors d'une réclamation sous garantie. La responsabilité du Vendeur exclut explicitement les frais de dépose des produits remplacés ou les frais d'installation des produits de rechange.
7. **ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES – CAS DE FORCE MAJEURE** : Les événements imprévisibles libèrent le Vendeur de ses obligations. En voici une liste partielle : terrorisme, catastrophe naturelle, guerre, incendie, explosion, accident, interruption de service, grève, intempéries, impossibilité ou refus d'un transporteur de livrer les marchandises, retards de livraison desdites marchandises, les moyens d'obtenir les matières premières ou autres ressources nécessaires (dont l'énergie) sont devenus aux yeux du Vendeur impraticables sur le plan commercial, échec d'un moyen de transport, vente ou transfert d'installations de fabrication, embargo, cas fortuit, requête d'une autorité, impossibilité ou refus d'un transporteur ou sous-traitant, ou autre cas spécial, retard ou impossibilité indépendants de la volonté du Vendeur et qui l'empêchent, en tout ou en partie, de remplir ses devoirs.
8. **MANUTENTION ET UTILISATION DES PRODUITS** : Même si le vendeur donne des instructions, conseils ou suggestions d'utilisation des produits livrés, déterminer l'aptitude de ceux-ci aux besoins spécifiques de l'acheteur est la responsabilité exclusive de ce dernier ; le Vendeur ne fait donc à ce sujet aucune déclaration, ni garantie, sauf celles énoncées aux présentes. La conformité aux lois, règles et règlements administratifs est l'entière responsabilité de l'acheteur. Il assume en outre les risques et les responsabilités visant : le déchargement, la projection, l'entreposage, la manutention, l'installation et l'utilisation des produits du Vendeur intégrés ou associés à un autre équipement ou matériel. L'acheteur consent à indemniser le Vendeur, ses agents et employés, pour toutes réclamations, responsabilités et dépenses à la suite du non-respect des présentes conditions ou de la non-observation des instructions, avertissements ou recommandations fournis par le Vendeur et se rapportant aux produits livrés.
9. **LIMITATIONS DES POURSUITES** : Aucune action issue de ces conditions de vente ne pourra être intentée au Vendeur par l'acheteur plus de deux ans après que la cause de cette action a été reconnue.
10. **CHOIX DE LA LOI** : Ces conditions de vente et les opérations qui y sont mentionnées seront régies et interprétées par les lois de l'État de l'Ohio, sans référence à son choix de principes de droit.
11. **RETOURS/FRAIS DE RETOURS** : Le Vendeur se réserve le droit de refuser le retour d'un produit par l'acheteur, conformément à ces conditions de ventes. La condition des produits retournés doit permettre leur revente. Ils ne doivent pas être endommagés, et devront être envoyés dans des emballages ou rouleaux réguliers de stock (les rouleaux partiels, les morceaux, etc., ne seront pas crédités). Les produits dont le retour est accepté par le Vendeur seront soumis à des frais de retour, notamment les frais de port et d'expédition applicables (le prix en vigueur au moment de la vente d'origine sera alors facturé). Les articles des commandes spéciales ne peuvent être retournés.
12. **AUCUNE AUTRE CONDITION** : AUCUNE CONDITION SUR LES FORMULAIRES IMPRIMÉS DE L'ACHETEUR OU SUR UN AUTRE DOCUMENT NE S'APPLIQUE. L'ACCEPTATION DES MARCHANDISES LIVRÉES CONFIRMERA LE CONSENTEMENT DE L'ACHETEUR AUX PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE, EXCLUSIVEMENT ET SANS MODIFICATION.
13. **L'ACHETEUR ACCEPTE TOUTES LES PRÉSENTES CONDITIONS, LESQUELLES NE PEUVENT ÊTRE CHANGÉES PAR L'ACHETEUR**. L'ACCEPTATION D'UN ENVOI PAR L'ACHETEUR REPRÉSENTE ÉGALEMENT L'ACCEPTATION DE CES CONDITIONS DE VENTE, NONOBTANT UNE ACTION DU VENDEUR (Y COMPRIS L'ENVOI OU L'ACCEPTATION DES PAIEMENTS), ET NONOBTANT TOUTE CONDITION SUR UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION OU AUTRE DOCUMENT DE L'ACHETEUR.
14. **FRAIS DE GESTION ET RECouvreMENT** : Des frais de gestion de 1 % par mois (soit un taux de 12 % par année) seront exigibles sur les montants arriérés. L'acheteur sera responsable du paiement des coûts associés aux efforts de recouvrement, y compris, sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat tels qu'autorisés par la Loi provinciale ou fédérale.